

Comité consultatif d'urbanisme

CCU-2024-05

PROCÈS-VERBAL

**Séance tenue le vendredi, 9 avril 2024, à 8 :30
à la Salle du conseil**

AVIS 27-CCU2024-2697

Dossier n° : 1237562010

Objet : Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-T4 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Est et du Trianon.

Endroit : 7275, rue Sherbrooke Est (lot 4 636 559)

Responsable du dossier : M. Gabriel Chainey, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

CONSIDÉRANT que le projet met en œuvre les principes et les orientations énoncés dans les plans et politiques en vigueur à la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que le projet permettra l'aménagement d'une trame urbaine accordant une priorité aux déplacements actifs (piétons, cyclistes, etc.) et l'aménagement d'espaces publics de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le projet trace la voie vers le développement d'une métropole plus dense, plus écologique et prête à faire face aux défis environnementaux. Par ailleurs, ce projet de développement sera encadré par une procédure d'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (C-11.4).

PAR CONSÉQUENT, IL EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ AVEC LA DISSIDENCE DE MME MYLÈNE POIRIER, M. KEVIN MARK ET M. HÉNAULT-RATELLE DE DONNER UN AVIS FAVORABLE À LA DEMANDE.

